

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Session du 25 octobre 2024

## Motion relative au projet de loi de finances 2025 et ses conséquences sur le Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER)

Le Projet de Loi de Finances 2025, présentée jeudi 10 octobre dernier par le gouvernement prévoit une réduction de près de 30 % du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER), soit une coupe budgétaire de plus de 10 millions d'euros, pour des crédits alloués à plus de 770 radios associatives en France.

Il est à noter que cette baisse constitue l'essentiel des 12 millions d'euros d'économies demandées sur la ligne « Mission Médias, Livre et Industries Culturelles » du programme Presse et Médias du PLF 2025. Or, les radios locales associatives ne représentent que 4 % de l'enveloppe budgétaire dédiée.

Les radios associatives, sont le deuxième employeur du secteur radiophonique, après le service public, toutefois, elles rencontrent déjà des difficultés à faire face aux hausses des coûts d'exploitation en raison de la réduction d'autres dispositifs d'aide, comme les emplois aidés.

Selon le Syndicat National des Radios Libres (SNRL) et la Confédération Nationale des Radios Associatives (CNRA) : "Cette décision met en danger 3 000 emplois directs et indirects", avec une perte sèche de 800 emplois. Ceci dans un secteur déjà fragilisé par le déploiement du DAB+ et les coûts liés à la transition numérique.

Cette diminution inédite, menace directement la pérennité d'au moins 70% des radios associatives (majoritairement en milieu rural et dans les DOM TOM), qui jouent un rôle essentiel dans la vie démocratique, culturelle et sociale de nos territoires. Ces médias de territoire et du lien social sont souvent les seules à offrir une plateforme d'expression aux citoyens, à garantir la diversité des opinions, et à mettre en lumière les acteurs locaux.

En Lot-et-Garonne, la Fédération des radios associées 47 regroupe un réseau riche de 6 antennes (Radio 4, Cfm Radio, Albret FM, Radio Bulle, Espoir Fm, ARD Radio) qui animent et font vivre nos territoires.

La réduction du FSER entraînerait des conséquences irréversibles : suppression d'emplois dans un secteur déjà fragilisé, recul du pluralisme, appauvrissement de la diversité médiatique locale, et affaiblissement de l'offre culturelle. Les radios associatives, véritables entreprises de l'ESS, sont le deuxième employeur du secteur radiophonique, après le service public, cependant elles peinent déjà à absorber les augmentations de charges d'exploitation face à la diminution des dispositifs d'aide, tels que les emplois aidés.

Enfin, cette coupe budgétaire est d'autant plus paradoxale que les radios associatives sont en première ligne pour former à l'éducation aux médias et à l'information, une mission essentielle face aux défis contemporains : concentration des médias, croissance de l'intelligence artificielle et explosion des fake news.

Cette réduction du FSER paraît d'autant plus incompréhensible, qu'elle diverge avec les priorités affichées et assumées par l'État lors des derniers exercices budgétaires et avec les grandes orientations définies par des initiatives telles que les États Généraux de l'Information, le Livre Blanc de l'ARCOM, ou encore tout récemment le Printemps de la Ruralité.

Les conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session plénière le 25 octobre 2024 :

- **CONFIRMENT** leur soutien aux radios associatives de Lot-et-Garonne ;
- **S'OPPOSENT** à toute réduction du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER)